

« La parité salariale entre hommes et femmes, c'est maintenant ! »

Le chef de groupe du PS à la Chambre dépose une proposition de loi « pour mettre fin à cette discrimination qui n'est plus tolérable »

Inscrire dans la loi l'obligation de parité salariale entre hommes et femmes, à fonction égale. Le PS dépose cette proposition qui veut faire un sort définitif à cette discrimination directe fondée sur le sexe qui existe toujours aujourd'hui, « et qui n'est plus tolérable au XXI^e siècle », dit Ahmed Laaouej, le chef de groupe du PS à la Chambre.

➤ **N'existe-t-il pas déjà de nombreux dispositifs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde du travail ?**

Oui et ils ont souvent été adoptés à l'initiative des socialistes. Mais il subsiste des inégalités flagrantes, singulièrement dans le monde du travail. Selon le rapport 2017 de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et du SPF Emploi, en collaboration avec le Bureau du Plan, l'écart salarial était, en Belgique et pour 2014, de 7,6 % sur base horaire. Il était de 20,6 % sur base annuelle. L'effet du travail à temps partiel apparaît dans sa totalité dans les salaires annuels.

➤ **Est-ce que cet écart salarial ne peut pas s'expliquer de manière objective, partiellement du moins ?**

Je ne perds pas de vue le niveau de formation, l'ancienneté, les caractéristiques de la fonction, la taille de l'entreprise, etc. Mais une part non négligeable de l'écart salarial

demeure non explicable et est donc à imputer à des discriminations directes ou indirectes. C'est bien celles-ci que nous ne cessons de dénoncer. Selon l'Institut précité, 52 % de la différence salariale ne peuvent être expliqués sur base de facteurs connus.

➤ **Mais il y a quand même déjà une loi pour lutter contre l'écart salarial entre hommes et femmes.**

Qu'apporte la mesure que vous proposez ?

Oui, elle date de 2012. Puis-je vous préciser qu'elle existe à l'initiative du PS et du sp.a ? Cette législation prévoit des mesures à tous les niveaux : interprofessionnel (obligation de négocier les mesures de lutte contre l'écart salarial, etc.), sectoriel et de l'entreprise (obligation pour l'employeur d'effectuer une analyse de la structure de rémunération au sein de l'entreprise de plus de cinquante travailleurs tous les deux ans, etc.).

➤ **On y parle donc déjà d'obligations...**

Je pense qu'à un moment donné, il faut évaluer la mise en œuvre d'un texte de loi et je constate dans le cas présent que l'on ne va pas assez loin. Le caractère facultatif du plan de correction salariale doit devenir obligatoire.

➤ **Vous proposez donc d'inscrire dans la loi**

l'obligation de parité salariale à fonction égale, c'est ça ?

Exactement, sous le contrôle de l'Inspection sociale. Pour mettre fin à ce qui est une

discrimination directe fondée sur le sexe. La proposition oblige par ailleurs (c'est pour l'instant facultatif) les employeurs qui doivent actuellement analyser la structure des rémunérations au sein de leur entreprise, à établir un plan d'action si des différences sont constatées au niveau des salaires respectifs des hommes et des femmes.

➤ **Avec des sanctions à la clef ?**

Je ne suis pas directement pour une politique du bâton. On peut imaginer quelque chose de positif : développer un label « égalité salariale » pour les entreprises qui respectent le principe. C'est aussi dans un texte de loi que nous déposons. Je n'ai pas mis au point un système de sanctions. On peut toujours y penser plus tard... Ce n'est plus possible en tout cas de vivre dans une société où les hommes et les femmes ne sont pas traités

de la même manière en matière salariale. D'autres pays comme l'Islande, l'Allemagne et la Grande-Bretagne attaquent ces inégalités salariales. La Belgique doit s'inscrire dans ce mouvement.

➤ **Cela va entraîner un coût...**

Quand je vois le chèque en blanc de 6 milliards donné par le gouvernement aux entreprises pour un résultat insignifiant (en création d'emplois, NdlR), et ce n'est qu'un exemple, je me dis que l'on peut trouver l'argent... ●

INTERVIEW > DIDIER SWYSEN